

COMMUNE DE VAUDELNAY

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 JUILLET 2022 A 19H30

Date de convocation du Conseil Municipal : le 13 juillet 2022.

L'An Deux Mil Vingt Deux, le 19 juillet à 19h30, Le Conseil Municipal de Vaudelnay. Légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Fabrice Bardy, Maire.

Présents à la séance : Mesdames BLET Angéline, GAUTIER Liliane, GLINCHE Patricia, JALTEAU Céline, LE MERCIER Marie-Odile.

Messieurs BAUDRY Mickaël, BROU Jean-Noël, CALOU Laurent, LE GOURRIEREC Mickaël, PERCHER Philippe, THERMEAU Ludovic.

Absents excusés : MAROLLEAU Stéphanie, VAUGONDY Françoise, SOUCHET Xavier.

Le quorum est atteint l'assemblée peut délibérer.

Madame Liliane GAUTIER est élue secrétaire.

Ordre du jour de la séance :

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

Délibération n°2022-27 : Adhésion de la commune de Vaudelnay à une étude d'audit énergétique proposée par le syndicat d'énergie de Maine et Loire. Convention pour les études d'aide à la décision.

Délibération n°2022-28 : Contrat de mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue de la Mairie, de la Baronnerie, Benjamin Guittoneau, Allée des Marronniers et des places St Charles et Grand Cour entre la commune de Vaudelnay et la SAS Anjou Maine Coordination.

Délibération n°2022-29 : Convention entre la commune de Vaudelnay et le CSC Roland Charrier de Montreuil Bellay pour la mise à disposition de deux animateurs sur le temps des activités périscolaires (TAP) de l'année 2022/2023.

FINANCES LOCALES

Délibération n°2022-30 : Vote d'une subvention communale pour l'association Danse de Vaudelnay au titre de l'année 2022.

PERSONNEL COMMUNAL

Délibération n°2022-31 : Création de deux postes en contrat d'apprentissage.

QUESTIONS DIVERSES

- Projet ATP
- AFPA vente terrain
- Poteaux incendie
- AMC Conseil. Réunion avec M. Jaffré le 26/07 à 17h.
- 14 Juillet (bilan)
- Location foyer rural par le Centre social pour une animation sénior (gratuité ou non)
- Animations ELI (semaine sportive) Pot de fin de semaine.

19h30 : Intervention de Monsieur Bonnet, EDF Renouvelable. Présentation du projet photovoltaïque et questions de élus.

Délibération n°2022-27 : Adhésion de la commune de Vaudelnay à une étude d'audit énergétique proposée par le syndicat d'énergie de Maine et Loire. Convention pour les études d'aide à la décision.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Vaudelnay a récemment délibéré pour l'adhésion à la mission de conseil en énergie proposée par le Syndicat d'Energies de Maine-et-Loire (SIEML).

Dans le cadre de cette démarche visant à l'économie d'énergie des bâtiments communaux, le SIEML peut apporter son soutien et son aide aux communes du territoire et agir pour la transition énergétique.

Pour avancer dans cette démarche d'audit énergétique, deux conventions entre la commune et le Syndicat d'Energies de Maine-et-Loire (SIEML) pour la réalisation d'une étude d'aide à la décision sont proposées à l'assemblée.

Site étudié : école maternelle et élémentaire, préfabriqué, logement et bibliothèque (pour environ 885 m² de surface chauffée)

Type d'étude : audit énergétique

Tarification de la prestation H.T. : 2 138.67 €

Tarification de la prestation T.T.C. : 2 566.40 €

Participation SIEML : 1 539.84 €

Montant de la participation demandée à la commune :
1026.56 €

Versement de la participation : un premier titre de 598.83 euros et le solde de participation sera versée en fin de mission.

Site étudié : mairie, cantine atelier et foyer rural (pour environ 774 m² de surface chauffée)

Type d'étude : audit énergétique

Tarification de la prestation H.T. : 2138.67 euros

Tarification de la prestation T.T.C. : 2566.40 euros

Participation SIEML : 1 539.84 €

Montant de la participation demandée à la commune :
1026.56 €

Versement de la participation : un premier titre de 598.83 euros et le solde de participation sera versée en fin de mission.

Après avoir pris connaissance du dossier d'audit énergétique pour les différents bâtiments communaux, le conseil municipal :

→ DECIDE D'ADHÉRER à la mission de conseil en énergie du SIEMML par le biais de ces deux conventions et suivants le descriptif ci-dessus,

→ AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER LES DEUX CONVENTIONS pour les études à la décision d'audit énergétique,

→ AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE à intervenir pour toutes décisions relatives à cette mission de conseil avec le Syndicat d'Energies de Maine-et-Loire (SIEMML).

Délibération n°2022-28 : Contrat de mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue de la Mairie, de la Baronnerie, Benjamin Guittoneau, Allée des Marronniers et des places St Charles et Grand Cour entre la commune de Vaudelnay et la SAS Anjou Maine Coordination.

Dans le cadre du projet d'aménagement du bourg qui a fait l'objet d'une inscription budgétaire 2022, Monsieur le Maire rappelle qu'un contrat de mission de maîtrise d'œuvre a été signé entre la SAS Anjou Maine Coordination, représentée par M. JAFFRÉ, située à Angers et la commune de Vaudelnay, représentée par son Maire, Fabrice BARDY.

Dans un premier temps, l'objet de la présente mission consiste à définir sur l'ensemble du périmètre de l'étude, les principes d'aménagement et d'entretien prenant en compte le site et les différents usages.

Dans un second temps, la mission consiste à assurer la maîtrise d'œuvre partielle ou complète des travaux de cette opération, éventuellement part tranches successives.

Les études portent sur les prestations suivantes, de maîtrise d'ouvrage communale :

Terrassements généraux, réseaux d'eaux pluviales, voirie et revêtements sols, aménagements paysagers, voie douce et mobilier urbain et signalisation.

Cette mission confiée au bureau d'études se décompose en plusieurs tranches.

La commune valide la tranche ferme qui représente la somme de 10 500,00 euros H.T., soit 12 600,00 euros T.T.C. correspondant aux honoraires AMC (reprise avant-projet existant, avant-projet définitif, permis d'aménager, réunion).

Après avoir pris connaissance de l'ensemble du projet et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DONNE SON ACCORD pour la réalisation de cette étude, notamment pour la tranche ferme qui s'élève à 10 500,00 euros H.T., soit 12 600,00 euros T.T.C. correspondant aux honoraires AMC (reprise avant-projet existant, avant-projet définitif, permis d'aménager, réunion).
- DONNE SON ACCORD pour que la SAS Anjou Maine Coordination sous-traite certaines missions à des entreprises dans le cadre de ce projet.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document administratif et financier relatif à ce contrat de maîtrise d'œuvre.

Délibération n°2022-29 : Convention entre la commune de Vaudelnay et le CSC Roland Charrier de Montreuil Bellay pour la mise à disposition de deux animateurs sur le temps des activités périscolaires (TAP) de l'année 2022/2023.

Pour pallier à l'inscription de nombreux enfants aux temps d'activités périscolaires les jeudis et vendredis de 15h15 à 16h30, il est nécessaire de mettre à disposition un animateur supplémentaire pour renforcer l'équipe déjà en place et pour respecter la réglementation en matière d'encadrement d'enfants.

C'est pourquoi, le Centre socio culturel Roland Charrier de Montreuil-Bellay propose de mettre à disposition deux animateurs qui se répartiront les 3 jours d'intervention pour l'année scolaire 2022/2023 pour les activités T.A.P.

Pour ce faire, une convention entre le centre social et culturel intercommunal Roland Charrier et la commune de Vaudelnay doit être signée afin de définir les conditions financières de cette mise à disposition et pour les modalités d'action et d'organisation.

Il est précisé que cette convention est mise en place sur les temps scolaires et qu'elle prendra fin au terme de l'année scolaire 2022 / 2023.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve la convention proposée par le Centre Social et Culturel Roland Charrier,
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention

Délibération n°2022-30 : Vote d'une subvention communale pour l'association Danse de Vaudelnay au titre de l'année 2022.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'association danse de Vaudelnay qui était en sommeil va de nouveau proposer des créneaux pour septembre 2022.

Une demande de subvention a été déposée auprès de la municipalité au titre de l'année 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 2 absentions vote la subvention suivante pour un montant total de 1 800 euros (mille huit cent euros).

Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6574 du budget primitif 2022.

Et ont signé les membres présents après lecture faite.

Délibération n°2022-31 : Création de deux postes en contrat d'apprentissage.

Monsieur le Maire expose que :

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans révolus, et sans limite d'âge pour certaines catégories de travailleurs dont les personnes reconnues handicapées, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation par alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Monsieur le Maire précise que :

Ce dispositif présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants.

Depuis la loi de transformation publique du 6 août 2019, les apprentis perçoivent le même salaire que ceux du secteur privé. La rémunération est calculée en fonction de l'âge de l'apprenti(e) et de l'année d'exécution du contrat d'apprentissage (en % du SMIC).

Pour les contrats d'apprentissage conclus après le 1^{er} janvier 2020 la loi de transformation de la fonction publique (article 62) fixe à 50% la contribution financière du Centre National de la Fonction Publique Territoriale versée aux Centre de Formation d'Apprentis pour le financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales.

Le CNFPT a mené des travaux en étroite collaboration avec France Compétences et une convention partenariale a

été signée. Celle-ci a pour objectif principal de définir un référentiel des formations en apprentissage dans le secteur public local avec un montant maximal selon le niveau de la formation. C'est sur ces montants maximaux que s'appliquent les 50% de financement du CNFPT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de recourir au contrat d'apprentissage
- DECIDE d'autoriser l'autorité territoriale à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement d'un apprenti dès la prochaine rentrée scolaire conformément au tableau suivant :

<u>Service d'accueil de l'apprenti</u>	<u>Diplôme préparé</u>	<u>Durée de la formation</u>
Pôle scolaire enfance jeunesse	BAC PRO SAPAT (service à la personne) – Durée d'un an	1 an
Pôle technique	CAP Agricole (Jardinier paysagiste)	2 ans

- PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

QUESTIONS DIVERSES

- Projet ATP : Le Conseil municipal souhaite que l'entreprise ATP de Brossay représentée par M. Le Neillon présente son projet lors d'une prochaine réunion de conseil municipal.
- Poteaux incendie : Retour du SDIS sur les débits d'eau. Tous les poteaux sont aux normes.
- 14 juillet : Bonne participation sur la journée. Monsieur Bardy expose à l'assemblée qu'un incident a eu lieu pendant le tir et informe aux conseillers le déroulement de celui-ci. Il indique aussi que toutes les déclarations ont été faites et en informera le conseil des suites éventuelles.
- AMC Conseil : La prochaine réunion aura lieu le mardi 26 à 17h30 à la mairie de Vaudelnay.
- Mise à disposition gratuite du Foyer rural pour le Centre social de Montreuil Bellay pour une animation sénior « révision code de la route » :
- Animations sportives ELI : Un pot de fin de semaine sera proposé le vendredi 22 à 17h au stade.
- Monsieur Bardy informe s'assemblée que le devis pour l'alarme incendie de l'école a été validé. Une délibération sera proposée lors de la prochaine réunion de conseil pour valider un contrat de maintenance de l'ascenseur de l'église.

Prochaines dates de réunions de Conseil municipal :

- Mardi 13/09/2022
- Mardi 11/10/2022
- Mardi 15/11/2022
- Mardi 13/12/2022

La séance est levée à 22h45

PROCHAINE DATE DE SEANCE : Mardi 13 septembre 2022 à 19h30.

Secrétaire de séance
Liliane GAUTIER

Le maire
Fabrice BARDY

